

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Châlons-du-Maine sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY, maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Loïc BROUSSEY, M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU, Mme Magali GRUDÉ, Mme Annick GUÉRAULT, M. Éric GUERRIER, Mme Sonia LOISEAU, M. Pascal MAUGEAIS, M. François PALUSSIÈRE, Mme Chantal PHELIPOT, M. David POMMIER, M. Jean QUAILLET, M. Laurent THEBAUD et Mme Rachelle TORCHY.

Était absente et excusée :

Mme Morgane GUÉGUEN

Mme Rachelle TORCHY a été élue secrétaire de séance.

Minute de silence en hommage à Samuel PATY

Sur proposition du maire, M. Loïc BROUSSEY, la séance du conseil municipal débute par une minute de silence en hommage à Samuel PATY, l'enseignant assassiné le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine.

Inscription d'un dossier à l'ordre du jour :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'inscrire à l'ordre du jour le dossier suivant :

- Participation financière aux travaux de raccordement électrique de la salle polyvalente.

(Résultat du vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0)

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2020 est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

(Résultat du vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2. Compte rendu de la commission travaux

Mme Annick GUÉRAULT, 1^{ère} adjointe, dresse le compte rendu de la commission travaux du 12 novembre 2020. Outre le chantier de la salle des fêtes, qui sera abordé à part, la commission a passé en revue les travaux à venir sur la commune, les possibilités d'aide, et examiné les devis fournis par les entreprises.

Réfection de la voirie rue des Chênes

3 devis ont été demandés pour la réfection de la rue des Chênes. Les entreprises consultées ont chiffré des montants nettement différents pour ces travaux :

- 17 624,40 € HT pour CHAPRON SAS ;
- 24 642,50 € HT pour PIGEON TP ;
- 37 773,87 € HT pour BMTP.

Au sein de la commission travaux, M. Laurent THEBAUD et M. Éric GUERRIER ont été chargés d'examiner les devis afin d'aider les élus à trancher entre ces propositions. Ils expliquent que les

devis de PIGEON TP et BMTP sont nettement plus détaillés que celui de CHAPRON SAS, qui n'a notamment pas pris en compte le bon nombre de mètres linéaires. Celui de BMTP liste les prestations de manière encore plus précise, mais celui de PIGEON TP est le moins disant. Ces deux devis semblant équivalents en termes de prestations, le conseil municipal demande à Mme Annick GUÉRAULT, de revalider auprès de PIGEON TP que le cahier des charges demandé est bien respecté, et si c'est le cas de signer ce devis pour 24 642,50 € HT. La 1^{ère} adjointe précise que ce chantier serait éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2021, mais que la demande de subvention doit être déposée avant le 15 décembre 2020.

Balayage des rues

Le contrat avec LPS arrivant à son terme fin 2020, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise, devis agrandissant le circuit en incluant les Floralys. Un changement de périodicité a été acté par la même occasion : à partir de janvier 2021, l'entreprise n'interviendra que tous les 2 mois de janvier à septembre, et tous les mois d'octobre à décembre (afin d'éviter l'accumulation des feuilles durant l'automne), soit 8 passages par an. Ce devis, d'un montant annuel de 1 397,56 € TTC, a été validé par la commission travaux et signé par la 1^{ère} adjointe.

M. François PALUSSIÈRE souligne que le balayage est généralement effectué aux alentours de 3h du matin, ce qui occasionne des nuisances sonores et semble moins efficace du fait qu'un maximum de voitures stationne alors le long des trottoirs. Le maire répond qu'il sera demandé à LPS, autant que possible, de ne pas intervenir sur la commune avant 5h du matin.

Défibrillateurs

La commune de Châlons-du-Maine doit s'équiper de 2 défibrillateurs, l'un à l'extérieur de la salle des fêtes et le second en un autre point de la commune. Le maire, Loïc BROUSSEY, expose qu'il existe 3 types de défibrillateurs : manuel (pour les personnels médicaux), semi-automatique ou automatique. La commission travaux a opté pour ce dernier type qui permet d'éviter tout doute chez l'utilisateur : la machine analyse l'état de la personne en détresse et déclenche le choc, il n'y a pas de bouton à actionner.

La formation et la maintenance des appareils sont également à prévoir, la pose pouvant, elle, être assurée par l'agent technique municipal. La question de savoir s'il peut également assurer l'entretien et le changement des batteries (avec la mise en place d'un registre) doit être approfondie.

Des devis ont déjà été présentés par l'UGAP (pour 4 226,78 € TTC) et D+ Services (pour 3 961,32 € TTC), un troisième devant être transmis par LPS. Le Crédit Mutuel accepterait de financer l'achat à hauteur de 50 %.

La question de l'emplacement du 2nd défibrillateur devra être rediscutée : la mairie est envisagée pour son caractère central et la proximité avec l'école. En l'absence d'équipe de football senior, la pratique sportive au stade ne nécessite pas de défibrillateur. Cependant Mme Chantal PHELIPOT, 3^e adjointe, souligne que, le site étant plus éloigné du centre-bourg, le sujet mérite d'être creusé.

Contrôle des installations électriques / Mesures de radon

Deux devis de l'entreprise SOCOTEC ont été validés par la 1^{ère} adjointe :

- pour le contrôle annuel des installations électriques des bâtiments communaux en 2020 et 2021 (1 596 € TTC pour 2020) ;
- pour la réalisation de mesures de radon, obligatoires, à l'école, la garderie et la mairie (1 200 € TTC).

Le maire précise que Châlons-du-Maine se trouve dans la zone de risque la plus élevée du département pour le radon, gaz radioactif d'origine naturelle provenant de la roche, et en particulier du granit. Les résultats des mesures seront communiqués à la population.

Plan de circulation rue aux Canes et rue des Noyers

Le changement du plan de circulation rues des Noyers et aux Canes en vue de sécuriser les abords de l'école s'est avéré plus complexe que prévu et potentiellement générateur de nouveaux dangers. Il a donc été décidé de faire appel à l'expertise de Mayenne Ingénierie, spécialisé dans l'accompagnement des collectivités locales notamment en matière de voirie. La commission travaux en a profité pour consulter l'établissement sur l'aménagement possible de l'entrée de

bourg route de la Croix Blanche. Mme Annick GUÉRAULT indique que l'on attend le retour de Mayenne Ingénierie pour début janvier.

Le maire annonce qu'il communiquera cet avis aux représentants des parents d'élèves, particulièrement concernés, afin de recueillir leur sentiment sur l'analyse établie avant qu'une décision soit prise.

Travaux à l'église

Sur le conseil de l'architecte des Bâtiments de France, le maire et la 1^{ère} adjointe ont rencontré deux architectes spécialisés dans le patrimoine afin de leur demander un devis de diagnostic concernant les travaux à réaliser à l'église (changement des fenêtres, réfection du clocher, désamiantage et démolition de l'ancien local chaufferie, installation d'une rambarde de protection pour l'escalier menant à la charpente, rejointoiement à la chaux, nettoyage du retable, installation des colonnes datant du prieuré...). Objectif : disposer d'un état des lieux matériel et patrimonial, et éventuellement d'une proposition de phasage de travaux sur plusieurs années en vue d'optimiser le chantier et de bien le mener en termes de priorités, notamment en matière de sécurité. Cet état des lieux pourra selon le maire soit servir de base à un démarrage de travaux sur ce mandat, soit être transmis à la prochaine équipe municipale.

Futur lotissement

Un promoteur basé à Angers a engagé la procédure pour acheter la parcelle ZE n°42 et y créer un lotissement. De premiers propriétaires pourraient dès lors s'y installer en 2023-2024.

Bâtiment congélateur

L'entreprise TROUILLARD-CHESNEAU est intervenue pour réparer le mur du bâtiment congélateur, et le résultat est très satisfaisant. Des travaux de couverture suivront en janvier 2021.

Programme de travaux de voirie 2020

CHAPRON SAS réalisera les travaux de voirie 2020 d'emplois partiels, de curage de fossés et d'arasement durant la première semaine de décembre.

Eco-pâturage

ETIC 53 doit installer la clôture autour du bassin d'orage des Floralys sur les derniers jours de novembre, les moutons devant être mis à disposition par SYSTÈME BÊÊÊ au printemps prochain.

3. Dispositif anti-intrusion à l'école

Lors du conseil d'école du 17 novembre, l'équipe enseignante a soulevé la possibilité de s'équiper de bips anti-intrusion. Le maire explique qu'un enseignant ou un agent constatant une intrusion doit être en capacité de prévenir à distance et très rapidement les autres membres de l'équipe. Le bip anti-intrusion fait partie des solutions : fonctionnant sur piles, il permet d'informer via un signal visuel qu'une intrusion est en cours.

Le conseil municipal débat de cette option, qui n'est pas la seule envisageable (ex : montres connectées).

L'adjointe aux affaires scolaires, Mme Chantal PHELIPOT, met en avant un autre problème : le système de visiophone installé sur le portail ne fonctionne pas du fait de dysfonctionnements du Wi-Fi. Il est selon elle prioritaire de résoudre ce problème en faisant appel à une entreprise spécialisée. M. François PALUSSIÈRE et M. Christophe CAURIER se proposent d'effectuer de premiers tests avant qu'une entreprise soit contactée.

4. N° 2020-11-01 : Tarifs réglementés de vente d'électricité

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat redéfinit le périmètre des clients non domestiques éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité. À partir du 1^{er} janvier 2021, seules les collectivités employant moins de 10 personnes et dont les recettes n'excèdent pas 2 millions d'euros resteront éligibles aux tarifs réglementés. La commune de Châlons-du-Maine répond à ces critères, mais pourrait choisir de lancer une procédure de mise en concurrence dans le cadre de l'ouverture d'un marché public de fourniture d'électricité. Le maire

expose que Territoire d'énergie Mayenne recommande à l'ensemble des communes qui restent éligibles de conserver les tarifs réglementés pour des raisons de prospective budgétaire. La commission travaux penche également dans ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de conserver pour la commune de Châlons-du-Maine le bénéfice des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- charge le maire de transmettre à EDF l'attestation sur l'honneur d'éligibilité nécessaire pour ce faire.

(Résultat du vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0)

5. Point sur le chantier de rénovation/extension de la salle polyvalente et de la cantine scolaire

Le **dossier de consultation des entreprises** devrait être finalisé fin novembre. M. Laurent RUISSEAU, responsable d'opérations et du patrimoine à Laval Mayenne Aménagements (AMO), annonce le démarrage de la consultation pour fin novembre ou début décembre et un retour des offres début janvier. Une commission d'appel d'offres devrait dès lors se réunir fin janvier pour les analyser avec son accompagnement et, si besoin, celui du cabinet d'architectes ATELIER DUPRIEZ. M. RUISSEAU souhaiterait un démarrage du chantier en février ou mars 2021.

Le montant de l'**estimatif prévisionnel** a été revu. Il se monte désormais à 357 100 € HT pour les travaux, soit une augmentation de 44 300 € HT (31 000 € de plus-value liés au passage en tarif jaune, et 13 300 € liés à l'augmentation de certains lots architecturaux). Les **honoraires du cabinet DUPRIEZ** augmentent également, ceux-ci se montant à 8 % du marché. Ils passent ainsi de 25 000 € initialement prévus à 29 000 €.

M. Laurent RUISSEAU a soulevé la question de la souscription d'une **assurance dommage-ouvrage**. Elle permettrait à la commune, en cas de sinistre lié à une malfaçon lors du chantier, d'être remboursée rapidement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre les expertises. Cette assurance, non obligatoire pour les collectivités, a cependant un coût très important puisqu'on la chiffre, au bas mot, à 4 000 € par an pendant 10 ans, soit 40 000 €. Le conseil municipal, après un tour de table, considère à l'unanimité ce coût trop élevé par rapport au coût global du chantier.

L'APAVE a livré le **Plan général de coordination sécurité et protection de la santé** le 9 novembre. Il a été confié pour examen à la commission travaux. Il contient toutes les préconisations de sécurité liées au maintien de la restauration scolaire durant les travaux.

Suite au rendez-vous avec le chargé de projet d'ENEDIS le 4 novembre, ENEDIS a par ailleurs transmis sa **proposition pour le raccordement électrique de la salle des fêtes**, chiffré à 2 914,57 € TTC. Ce devis a été validé par le maire.

6. N° 2020-11-02 : Salle des fêtes / Participation de la commune aux travaux d'extension du réseau d'électricité

Des travaux d'extension du réseau d'électricité (mutation du transformateur) sont nécessaires pour l'alimentation en électricité de la future salle des fêtes, agrandie et réaménagée. Territoire d'énergie Mayenne a chiffré à 4 500 € HT le montant de la participation de la commune pour ces travaux. Cette participation doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le maire :

- à signer l'engagement de la commune transmis par Territoire d'énergie Mayenne pour le versement de cette participation ;
- à signer tous les documents nécessaires au versement de cette participation, d'un montant de 4 500 € HT, à Territoire d'énergie Mayenne, par l'intermédiaire du Payeur départemental.

(Résultat du vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0)

7. Cheminement vers la voie verte / Compte rendu de la réunion avec les représentants du JAVO

Une réunion avec les représentants du syndicat de bassin JAVO (Jouanne - Agglomération de Laval - Vicoin – Ouette) s'est tenue en mairie le 4 novembre dernier concernant le projet d'aménagement du ruisseau en vue de créer un nouveau cheminement vers la voie verte. Il en ressort que le financement de l'opération pourrait être assuré en grande partie par le JAVO, qui prend en charge toute la mise en valeur du ruisseau et l'implantation de panneaux sur la biodiversité. Restent les acquisitions foncières nécessaires.

Le maire, Loïc BROUSSEY, expose que l'aménagement d'un autre segment permettrait facilement de rallier la voie verte depuis le stade, et ainsi d'agrandir le cheminement piétonnier en 2 phases. Avec la 1^{ère} adjointe, Mme Annick GUÉRAULT, il souhaite rencontrer le propriétaire d'une parcelle située entre le stade et le chemin de la Bergerie afin de lui faire une proposition d'acquisition sur la bande de terrain souhaitée. La 1^{ère} adjointe précise qu'un financement serait possible dans le cadre du Plan de relance départemental. Le conseil municipal valide la pertinence de ce projet, qui permettrait de créer une boucle.

8. Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Le montant du FPIC a été notifié fin octobre. 10 000 € avaient été prévus à ce titre dans le budget primitif, et le FPIC se monte finalement à 15 076 € pour Châlons-du-Maine.

9. N° 2020-11-03 : Désignation d'un référent COVID

La Préfecture a encouragé la commune à désigner un référent COVID au sein de l'équipe municipale. Le rôle du référent COVID est notamment de veiller au respect des mesures sanitaires (conseiller et accompagner les agents dans l'application de ces mesures), d'évaluer les besoins en équipements de protection collective et individuelle, d'être alerté en cas de suspicion de personne infectée... Le maire, M. Loïc BROUSSEY, se propose pour assumer cette mission et indique qu'un registre des personnes vulnérables pour la COVID-19 va également être mis à jour sur la base du registre constitué pour la canicule.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne M. Loïc BROUSSEY en tant que référent COVID pour la commune de Châlons-du-Maine.

(Résultat du vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0)

10. N° 2020-11-04 : Décision Modificative de crédits n°2

Plusieurs modifications nécessitent d'être réalisées au sein du budget primitif 2020, adopté le 16 juillet dernier, afin de :

- > financer la **hausse du budget initialement prévu pour le chantier de la salle des fêtes** : le dernier estimatif prévisionnel chiffre 44 300 € en plus pour les lots techniques et architecturaux.
- > financer l'**acquisition possible de terrains nus** pour l'aménagement de deux segments de cheminement piétonnier : 30 000 €.
- > financer l'achat de **2 défibrillateurs** pour les bâtiments communaux, investissement estimé à quelque 4 000 €.
- > financer les **travaux d'entretien et de réfection de voirie 2020**, travaux estimés à quelque 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux transferts de crédits suivants du budget 2020 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Nature	Recettes	Dépenses
104	2031	Frais d'études		- 40 749 €
104	2313	Constructions		44 300 €
21	2111	Terrains nus		30 000 €
21	21578	Autre matériel et outillage de voirie		- 2 000 €
21	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques		2 000 €
102	2315	Installations, matériel et outillage techniques		- 6 800 €
021	021	Virement à la section de fonctionnement	26 751 €	
		TOTAL	26 751 €	26 751 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Nature	Recettes	Dépenses
73	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	3 551 €	
011	615231	Entretien et réparations voirie		6 800 €
023	023	Virement à la section d'investissement		26 751 €
		TOTAL	3 551 €	33 351 €

NB : le budget primitif 2020 ayant été adopté avec un suréquilibre de 142 798,95 €, les 30 000 € apparaissant en dépense au 023 sont ici pris sur l'excédent de fonctionnement pour les affecter en investissement.

(Résultat du vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0)

11. Compte rendu de la commission action sociale

Le maire, M. Loïc BROUSSEY, rend compte de la réunion du 18 novembre de la commission action sociale.

La commission a notamment examiné la question du portage des repas. L'ADMR de Louverné sollicite en effet une aide de la commune de Châlons-du-Maine pour assurer ce service. En 2019, l'association a livré 675 repas à 3 foyers à Châlons-du-Maine, et pour 2020, au 31 août elle avait déjà livré 515 repas à 3 clients châlonnais. Le maire, Loïc BROUSSEY, a rencontré les responsables de l'association le 5 octobre dernier afin de faire le point. L'ADMR a expliqué que chaque repas était facturé 4,17 € et la livraison 3,90 €. Sur ce tarif, 50 % des 3,90 € peuvent être déduits des impôts. La participation de 1,40 € par portage demandée aux communes permet aux usagers du service de payer 1 € de moins sur leur facture.

Le conseil municipal reconnaît que l'ADMR est actuellement le seul intervenant à proposer un portage de repas sur la commune. Mme Rachelle TORCHY souligne par ailleurs que ce service fait partie de ceux proposés par un CCAS (centre communal d'action sociale) et que la commune de Châlons-du-Maine n'a pas les moyens de l'assurer elle-même. Après en avoir discuté, le conseil municipal souhaite réfléchir plus avant à la meilleure manière d'aider les usagers du service de portage de repas, et charge le maire de rencontrer à nouveau les représentants de l'ADMR en compagnie des maires des communes voisines de La Chapelle-Anthenaise et de Louverné.

La commission action sociale a également abordé l'annulation des deux prochains repas des aînés, en raison de l'épidémie de Covid-19 en 2020 et du chantier de la salle des fêtes en 2021. Un courrier va être envoyé aux personnes concernées afin de les informer et de leur expliquer cette décision. Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, la commission action sociale souhaite proposer une autre action pour 2020 : un colis cadeau à destination des personnes de plus de 80 ans et de celles de plus de 65 ans vivant seules.

12. Compte rendu de la commission ressources humaines

M. Christophe CAURIER, 2^e adjoint, dresse le compte rendu des travaux de la commission ressources humaines.

Un groupe d'élus plus restreint a été chargé lors du conseil municipal du 10 septembre de travailler à la finalisation d'un RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents de la commune. Le RIFSEEP a en effet vocation à remplacer toutes les primes et indemnités. Il comprend deux éléments :

- l'IFSE, indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste ;
- le CIA, complément indemnitaire annuel, part variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Le groupe d'élus constitué a notamment avancé sur ce 2^e point en approfondissant la question des éléments d'évaluation des agents. Le projet de RIFSEEP travaillé en 2019 doit être repris en vue d'une validation définitive.

13. Site internet de la commune

La commission communication a réfléchi à une refonte du site internet de la commune. M. François PALUSSIÈRE présente au conseil municipal le menu et l'arborescence qui ont été travaillés :

- Vie municipale (élus et agents, présentation de la commune, de Laval Agglomération...)
- Enfance/Jeunesse (école, chantiers Argent de poche, lien vers l'accueil de loisirs de Louverné, liste des assistantes maternelles...)
- Urbanisme et Développement durable (travaux, équipements...)
- Culture, Sport et Associations (liens vers les sites des associations locales ou une page de présentation, liens vers le pôle du Conservatoire à rayonnement départemental de Laval Agglo, la bibliothèque...)
- Finances (budget)
- Communication (journaux municipaux, lien vers Panneau Pocket...)
- Démarches administratives (liens utiles notamment vers le PLUi, informations sur la location de la salle des fêtes, renseignements concernant le cimetière...)
- Contact.

Au-delà du choix de la solution pour créer ce nouveau site, M. François PALUSSIÈRE précise que le travail le plus important consistera à l'enrichir. Il pointe également la nécessité d'une formation à organiser pour les personnes amenées à assurer la maintenance du site. La question du chevauchement entre les deux sites, l'actuel et le futur, devra enfin être réglée.

Le maire ajoute qu'il souhaiterait idéalement que le nouveau site internet de la commune soit accessible début 2021.

14. Droit à la formation des élus

Le maire, Loïc BROUSSEY, dresse un premier bilan concernant les obligations en matière de formation des élus fixées par la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019. Le maire et ses trois adjoints ont été inscrits à des formations en 2020, soit, comme cela est requis, durant leur 1^{ère} année de mandat. M. Loïc BROUSSEY a suivi une formation proposée par l'AMF 53 sur les règles de passation des marchés publics le 7 septembre dernier et doit assister avec Mme Annick GUÉRAULT, M. Christophe CAURIER et M. David POMMIER à une autre session le 14 décembre sur le thème « Élaborer le budget de sa commune ». La 1^{ère}

adjointe et M. David POMMIER se sont par ailleurs inscrits à une formation du CAUE sur « Le rôle et la responsabilité du maître d'ouvrage » le 8 décembre.

Mme Rachelle TORCHY souligne que l'ensemble des élus disposent aussi, indépendamment de ces formations financées par la collectivité elle-même, d'un droit individuel à la formation. Ce DIF correspond à 20 heures accumulées par année de mandat.

Une information est enfin donnée sur un package d'e-learning à destination des élus proposé par La Gazette des communes.

15. Rapport d'activité 2019 de Laval Agglomération

Le président de Laval Agglomération adresse chaque année aux maires des communes membres un rapport d'activité accompagné du compte administratif. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport et le compte administratif 2019 de Laval Agglomération ont été transmis à l'ensemble du conseil municipal de Châlons-du-Maine.

Le maire, Loïc BROUSSEY, rappelle que les commissions communautaires restent ouvertes aux conseillers municipaux qui souhaiteraient les rejoindre. Il présente les commissions existantes et demande aux élus qui en font partie de rendre compte de leur fonctionnement : Mme Rachelle TORCHY intervient sur la commission Aménagement/Habitat/Politique de la Ville, Mme Magali GRUDÉ et M. François PALUSSIÈRE sur la commission Environnement, et Mme Chantal PHELIPOT sur la commission CULTURE. M. Loïc BROUSSEY évoque quant à lui la vocation de la commission Mobilité, dont il a fait partie durant le précédent mandat.

16. Décisions du maire

Commande de 2 panneaux d'affichage pour la mairie

Les panneaux actuels ne permettant pas l'affichage de l'ensemble des informations réglementaires dans de bonnes conditions, le maire, Loïc BROUSSEY, a validé le 3 novembre dernier le devis proposé par l'UGAP, d'un montant de 1 276, 80 € TTC, pour la fourniture de deux grands panneaux d'affichage extérieurs pour la mairie. L'agent technique municipal en assurera la pose sur le côté de la mairie, à l'arrière de la place de stationnement réservée aux personnes handicapées. Les panneaux devraient être livrés fin décembre.

Déplacement du banc de la place de l'Église

Après plusieurs plaintes de riverains et une intervention du maire auprès de jeunes (pour la plupart non châlonnais), le banc situé place de l'Église a été enlevé afin d'éviter des rassemblements de jeunes en deux-roues motorisés. Il est actuellement stocké à l'atelier municipal. Le maire propose de l'installer près du city-stade. Il informe les conseillers qu'un administré s'est plaint de la disparition de ce banc place de l'Église mais que la tranquillité du voisinage a été privilégiée.

Droit de préemption urbain

Le maire et la 1^{ère} adjointe, agissant pour le maire empêché, ont décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre des cessions des biens sis aux adresses suivantes :

- 18, rue Principale et rue Principale, parcelles AA n°142 et n°144 (le 17 septembre) ;
- 1, place de l'Église et rue Principale, parcelles AA n°214 et n°216 (le 17 septembre) ;
- 8, rue Principale et rue Principale, parcelles AA n°154 et n°21 (le 22 septembre) ;
- 12, rue Principale, parcelle AA n°148 (le 3 novembre) ;
- 4, rue des Thuyas, parcelle AA n°125 (le 12 novembre) ;
- 11, rue Principale, parcelle AA n°58 (le 17 novembre).

17. Informations et questions diverses

Rencontre avec Florian BERCAULT

Le maire, Loïc BROUSSEY, rend compte de la rencontre avec Florian BERCAULT, président de Laval Agglomération, qui s'est tenue le 16 octobre en mairie de Châlons-du-Maine en présence de plusieurs conseillers municipaux. Cette rencontre a été l'occasion pour le président de Laval Agglo de présenter les grandes orientations de notre agglomération et d'entendre les propositions des élus.

Le maire a fait plusieurs propositions. Il a demandé notamment que l'Agglo puisse mettre en place une équipe de remplaçants pour les secrétaires de mairie et les agents techniques en recensant les agents à temps partiel non choisis de l'ensemble des communes de l'Agglo ainsi que leurs compétences. En effet, le CDG n'a bien souvent personne à proposer en urgence alors qu'il existe forcément dans les autres communes des agents qui apprécieraient d'augmenter leur temps de travail. L'absence d'un agent du périscolaire, d'un agent technique ou d'une secrétaire de mairie a des conséquences dans la continuité du service public, et cette mutualisation pourrait permettre d'y remédier. Le président de l'Agglomération s'est engagé à porter l'idée. Le maire a aussi évoqué la possibilité d'une mutualisation sur le gros matériel qui ne peut pas être acheté sur chaque commune (ex : broyeur, aérateur, matériel de désherbage...). L'Agglomération pourrait investir dans ce matériel et le louer aux communes.

Le président a demandé aux élus de faire des propositions sur 5 défis afin de préparer : la relance économique, le climat, le développement équilibré des communes, la démocratisation, la qualité de vie sur le territoire. Chaque conseil municipal doit pouvoir se prononcer dessus.

Le président souhaite mettre en place une conférence annuelle des élus du territoire qui regrouperait l'ensemble des conseillers municipaux des 34 communes. Cette conférence serait l'occasion pour les élus communautaires de présenter leurs travaux aux élus communaux.

Rencontres avec les maires de Martigné-sur-Mayenne, Louverné et La Chapelle-Anthénaise

Le maire a rencontré le 12 octobre son homologue de Martigné-sur-Mayenne. Un accord a été passé avec lui sur le prêt de matériel. Le maire a proposé en contrepartie de mettre le terrain de football à disposition des équipes seniors de Martigné sur certains matches du dimanche, les équipes châlonnaises ne l'utilisant pas ce jour-là.

Le 26 octobre, le maire a rencontré à sa demande les maires de Louverné et de La Chapelle-Anthénaise. Ils ont notamment abordé la question de la mutualisation et décidé de se rencontrer régulièrement afin de travailler plus étroitement. Plusieurs sujets ont été abordés : défibrillateurs, situations auxquelles les maires sont confrontés, mutualisation de matériel, accueil de loisirs...

Cérémonie des vœux

Le maire s'interroge sur la pertinence de maintenir une cérémonie des vœux dans le contexte épidémique actuel. Il souhaite que la décision soit prise en fonction de la progression de la crise sanitaire avant la publication du bulletin municipal mi-décembre, afin d'en informer les habitants rapidement.

Question des masques non distribués

Un grand nombre de masques de la dotation de la commune restent encore non distribués. Le maire souhaiterait avoir l'avis du conseil municipal sur leur utilisation. Il reste actuellement environ 600 masques tissu. L'école, de son côté, va en recevoir d'autres en taille enfant à utiliser en cas d'oubli ou de souci financier d'une famille. Mme Christelle DURU propose de procéder à une nouvelle distribution aux familles ayant des enfants de plus de 11 ans ou d'en donner à celles et ceux qui viennent en chercher. Mme Chantal PHELIPOT demande que la commune en réserve en priorité une partie pour équiper les agents municipaux jusqu'au mois de juin.

Il est décidé de proposer, via Panneau Pocket, une nouvelle distribution aux habitants le samedi 28 novembre de 10h à 12h à la mairie.

CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

M. Christophe CAURIER explique que la fusion avec la communauté de communes du Pays de Loiron aura pour conséquences une augmentation des tarifs de l'eau, ceux-ci devant être, à terme, les mêmes sur tout le territoire. Ainsi les habitants de la commune vont voir le prix du m³ passer de 306 € à 367 €. De gros travaux vont d'autre part être effectués au niveau de l'usine des eaux avec la construction d'une nouvelle centrale de production d'eau.

Remarque concernant le carillon de l'église

Mi-septembre, une habitante s'est plainte de nuisances sonores provoquées par le carillon de l'église. Le maire, Loïc BROUSSEY, lui a répondu qu'il n'avait pas reçu d'autres remarques à ce sujet, que le carillon ne sonnait pas la nuit et qu'il était un élément de vie du village.

Rien ne restant à l'ordre du jour et plus aucune question n'étant soulevée, le maire lève la séance.

Compte-rendu affiché le : 26 novembre 2020

La secrétaire de séance,
Rachelle TORCHY

Le maire,
Loïc BROUSSEY